

Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 6 octobre 2022

Le six octobre deux-mille vingt-deux à 9 heures 30, les membres du Conseil de la Recherche (CoR) se sont réunis salle Nicole Cleuet – Bâtiment Matisse.

Le Conseil de la Recherche est présidé par M. Eric MARKIEWICZ, Vice-Président Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) représentant du Président, et M. Christian MICHEL-DANSAC est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 11 membres présents et 8 membres représentés.

Le quorum des membres présents et représentés étant atteint, le Vice-président déclare que le Conseil de la Recherche est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour modifié qui est le suivant :

- Approbation du Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 7 juillet 2022
- Avis sur l'actualisation de la charte du doctorat en application de l'arrêté du 26 août 2022 relatif à la formation doctorale
- Avis sur la proposition de répartition des dotations 2023 par laboratoire et de la politique scientifique
- Questions diverses :
 - ✓ Changement de Candidate pour la cotutelle UPHF-Univ. Libanaise

Présidence
du CoR M. Eric MARKIEWICZ, Vice-président du Conseil de la Recherche

Présents : **11**

Collège 1 avec voix délibérative : M. DOGHECHE, Mme DUBAR, M. JENOT, M. LAURO, M. POPIEUL

Collège 2 avec voix délibérative : M. BECHET, Mme CHEHAMI, M. DEQUIDT, Mme RAHMOUN

Collège 3 avec voix délibérative : M. LIPPERT, Mme DRAUX

Collège 4 avec voix délibérative :

Collège 5 avec voix délibérative :

Membres de droit sans voix
délibérative

Invités sans voix délibérative : M. COULON, Mme DEFOND, M. MICHEL-DANSAC

Ont donné pouvoir : **8**
Mme BARBAFIERI à Mme DUBAR
M. KOLSKI à M. POPIEUL
Mme SANTINELLI-FOLTZ à M. LAURO
Mme REY à Mme RAHMOUN
Mme THILLIEZ à M. BECHET
M. DELILLE à M. LIPPERT
M. SIMON à Mme DRAUX
Mme GIARD à M. DOGHECHE

Excusés :
M. ARTIBA,
Mme BARBAFIERI, M. KOLSKI, Mme RIVENQ, Mme SANTINELLI-
FOLTZ
Mme FRIANT-KESSLER, M. HEBBAR, M. JUNOT, M. LETENEUR,
Mme REY, Mme SADAUNE, Mme THILLIEZ
M. DELILLE, M. SIMON
Mme GIARD, Représentant Région HdF, M. J. MULLER, M.
WAUTIER, M. GUEGEN, Mme LEONE, Mme GONDY
M. DULION, Agent Comptable
M. VAGANAY, M. DE LA BOURDONNAYE

Approbation du relevé de décisions de la séance du 7 juillet 2022

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 7 juillet 2022.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'approuver ce relevé de conclusions.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'approuver le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 7 juillet 2022 à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Avis sur l'actualisation de la charte du doctorat en application de l'arrêté du 26 août 2022 relatif à la formation doctorale

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le directeur de l'école doctorale Polytechnique Hauts-de-France à présenter l'actualisation de la charte du doctorat suite à la parution de l'arrêté du 26 août 2022 relatif à la formation doctorale

Le Directeur de l'ED PHF précise les principales modifications de la Charte du doctorat :

- Ajout de la référence à l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale ;
- Afin de faciliter la lecture et la traduction en anglais, suppression de l'écriture inclusive, les termes « doctorant » et « docteur » étant génériques et utilisés indifféremment du genre comme dans l'arrêté du 26 août 2022 ;
- Elargissement et accroissement des missions du comité de suivi individuel (CSI) afin de renforcer l'accompagnement du doctorant tout au long de la préparation de sa thèse. Le CSI se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et avant chaque nouvelle inscription, et formule des recommandations transmises à l'école doctorale après chaque entretien. Il joue également un rôle de prévention des violences et discrimination. Ses modalités d'organisation sont précisées dans le nouvel arrêté ;
- Durée de thèse : l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 est modifié. Reprise intégrale de l'article 14 modifié concernant les durées de thèse (3 ans pour une thèse à 100%, et au maximum 6 ans dans tous les cas, prolongation en cas de congés spécifiques)
- Intégrité scientifique : article reprenant les nouvelles dispositions relatives à l'intégrité scientifique instaurées par l'arrêté créant un véritable parcours, de l'inscription en doctorat (signature de la charte du doctorat) à la soutenance de la thèse et la prestation de serment.
- Le serment : l'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS) a élaboré le texte du serment doctoral d'intégrité scientifique, qui figurera sans modification dans la charte du doctorat.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'actualisation de la charte du doctorat.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cette actualisation de la charte du doctorat.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur la demande d'actualisation de la charte du doctorat, qui leur est présentée et qui est annexée au présent relevé de conclusions.

Avis sur la proposition de répartition des dotations 2023 par laboratoire et de la politique scientifique

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente le contexte général de la construction du budget initial 2023, en rappelant notamment :

- l'augmentation du point d'indice de 3,5% et du SMIC à compter du 01/07/2022 provoquant un surcoût estimé pour 2023 à 2,2 M€ dont la compensation de l'Etat à ce stade incertaine ;
- l'incertitude de la prise en compte dans la dotation 2023 de l'Etat des incidences de la LPR et de ses surcoût de Masse Salariale engendrés ;
- l'augmentation du coût des fluides (eau et gaz, électricité notamment), surcoût estimé pour 2023 à 2,4 M€ ;
- le renchérissement des contrats de prestations (gardiennage, nettoyage des locaux, entretien des espaces verts) du fait de l'inflation ;
- l'augmentation du coût des matières premières et matériaux, tant dans le cadre du fonctionnement courant (papier, consommables de bureau...) que celui des investissements de l'UPHF en cours et à venir, a un impact direct sur le Fonds de roulement, notamment le Projet espace polyvalent : 1 M€ non finances, les Projets dans le cadre du plan de relance, révisions des prix prélèvement supplémentaire sur le FDR de 0,5 M€, le bâtiment Carpeaux financé mais sans prise en compte de l'impact sur le FDR des surcoût des matériaux ou des évolutions du programme des travaux, la rénovation de l'amphithéâtre des Tertiales : 1 M€ coût estimé sur le FDR.

A l'heure actuelle sans compensation de l'Etat, l'impact sur le Fonds de Roulement est estimé entre 21 et 22M€.

Après ce rappel, le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente les demandes de dotations des Laboratoires et le budget de la politique scientifique.

Composantes	Demande de dotation 2021 des Laboratoires			Demande de dotation 2022 des Laboratoires			Demande de dotation 2023 des Laboratoires		
	Fct	Inv.	Investissement (Sur réserves)	Fct	Inv.	Investissement (Sur réserves)	Fct	Inv.	Investissement (Sur réserves)
LAMIH	289 500 €	50 000 €	0 €	306 500 €	50 000 €	0 €	310 000 €	80 000 €	
IEMN	115 000 €	35 000 €	50 000 €	115 000 €	25 000 €	32 000 €	120 000 €	25 000 €	32 000 €
LARSH	256 986 €	35 500 €	0 €	283 422 €	34 300 €	0 €	404 489 €		37 500 €
CERAMATHS	68 650 €	27 000 €	84 000 €	116 000 €	24 500 €	294 000 €	153 050 €	41 500 €	85 000 €
TOTAL	730 136 €	147 500 €	134 000 €	820 922 €	133 800 €	326 000 €	987 539 €	184 000 €	117 000 €
Valorisation	15 000 €			15 000 €			15 000 €		
Etudes Doctorales	20 000 €			47 500 €			74 000 €		
Cotisations (FR TT&M, FR Math, USR MESHS, graishym)	16 000 €			23 000 €			23 000 €		
Cotisation autres (HdFID, ERMA, MEDEE, ...)	10 420 €			8 420 €			8 420 €		
Mardi des chercheurs	10 000 €			5 000 €			10 000 €		
Fonctionnement Bâtiment Arenberg	95 500 €			75 000 €			90 000 €		
Matlab	27 991 €			27 991 €			30 000 €		
Manifestations scientifiques	20 000 €			30 000 €			0 €		
Conférenciers invités	70 000 €			80 054 €			80 054 €		
Cotuelles de thèse	200 856 €			275 046 €			344 573 €		
Ambassadeur	0 €			28 000 €			0 €		
RESTE À RÉPARTIR	0 €			4 489 €			0 €		
TOTAL	485 767 €	0 €	0 €	619 500 €	0 €	0 €	675 047 €	0 €	0 €
TOTAL	1 215 903 €	147 500 €	134 000 €	1 440 423 €	133 800 €	326 000 €	1 662 586 €	184 000 €	117 000 €
	1 363 403 €		134 000,00 €	1 574 223 €		326 000,00 €	1 846 586 €		117 000,00 €

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche rappelle les propositions de répartition des dotations 2020 et 2021 des laboratoires et le budget de la politique scientifique.

Composantes	Répartition dotation Labos 2020		Montant enveloppe dotation voté par le CA	Demande de dotation 2021 des Laboratoires		Non présenté en Conseil de la Recherche				Proposition répartition dotation Labos 2021 UPHF		Fonctionnement (sur dotation)	Projets Investissement (Sur réserves)	
	Fct	Inv.		Fct	Inv.	Global UPHF + INSA HdF		Proposition répartition dotation Labos 2021 INSA HdF		Fct	Inv.		Frais de structure 2020	Inv. 2021
						Fct	Inv.	INSA HdF	Inv.					
LAMIH	250 000 €	50 000 €	289 500 €	50 000,00 €	255 439 €	50 000 €	76 653 €	- €	178 786 €	50 000,00 €		0 €		
IEMN	100 000 €	35 000 €	115 000 €	35 000,00 €	105 595 €	68 000 €	19 232 €	- €	86 363 €	18 000,00 €		50 000 €		
LARSH	153 000 €	32 000 €	256 986 €	35 500,00 €	170 771 €	13 500 €	4 212 €	- €	166 559 €	13 500,00 €	125 500 €	0 €		
CERAMATHS	56 250 €	51 000 €	68 650 €	27 000,00 €	59 928 €	95 000 €	6 415 €	- €	53 513 €	11 000,00 €	0 €	84 000 €		
TOTAL	559 250 €	168 000 €	730 136 €	147 500 €	591 733 €	226 500 €	106 512 €	0 €	485 221 €	92 500 €	125 500 €	134 000 €		
Valorisation	15 000 €				15 000 €									
Etudes Doctorales	20 000 €				20 000 €									
Cotisations (FR TT&M, FR Math, USR MESHS, graishym)	11 000 €				16 000 €									
Cotisation autres (HdFID, ERMA, MEDEE, ...)	11 410 €				10 420 €									
Mardi des chercheurs	10 000 €				10 000 €									
Fonctionnement sur projet	80 000 €				125 500 €						125 500 €			
Matlab	25 257 €				27 991 €									
Manifestations scientifiques	15 000 €				20 000 €									
Conférenciers invités	90 000 €				70 000 €									
Cotuelles de thèse	363 083 €				200 856 €									
Ambassadeur														
RESTE À RÉPARTIR														
TOTAL	560 750 €	0 €	1 200 000 €	0 €	390 267 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	125 500 €	0 €		
TOTAL	1 200 000 €	168 000 €	0 €	730 136 €	147 500 €	1 107 500 €	226 500 €	106 512 €	0 €	485 221 €	125 500 €	134 000 €		
	1 368 000 €		1 200 000 €	877 636 €	1 334 000,00 €			106 512 €		577 721 €	125 500 €	134 000 €		
										1 093 488 €				
									1 200 000,00 €			134 000 €		

Ensuite, le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente la proposition de répartition des dotations 2023 des laboratoires et le budget de la politique scientifique.

Composantes	Présenté en CoR UPHF et CS INSA HdF le 14/10/2021 + rectification Inv réserves IEMN				Montant initial enveloppe dotation 2023 (celle de 2021)	Composantes	Demande de dotation 2023 des Laboratoires				A présenter en CoR UPHF le 06/10/2022 et CS INSA HdF							
	Global UPHF + INSA HdF		Proposition dotation Labos 2022 INSA HdF				Proposition dotation Labos 2022 UPHF		Investissement (Sur réserves)		Global UPHF + INSA HdF		Proposition dotation Labos 2023 INSA HdF		Proposition dotation Labos UPHF 2023		Investissement (Sur réserves)	
	Fct	Inv + Inv sur réserves	INSA HdF	Inv.			Fct	Inv.	Inv. 2022	Fct	Investissement (Sur réserves)	Inv.	Fct	Inv + Inv sur réserves	INSA HdF	Inv.	Fct	Inv.
LAMIH	290 499 €	50 000 €	94 000 €	- €	196 500 €	50 000 €	0 €	LAMIH	310 000 €	80 000 €	264 000 €	50 000 €	94 000 €	- €	170 000 €	50 000 €		
IEMN	112 500 €	57 000 €	22 500 €	- €	90 000 €	25 000 €	32 000 €	IEMN	120 000 €	32 000 €	25 000 €	107 000 €	40 000 €	- €	85 000 €	8 000 €	32 000 €	
LSH	269 500 €	31 500 €	11 500 €	- €	248 000 €	31 500 €	0 €	LARSH	404 489 €	37 500 €	217 000 €	25 000 €	12 000 €	- €	205 000 €	25 000 €		
CERAMATHS	107 250 €	68 500 €	17 250 €	- €	90 000 €	24 500 €	44 000 €	CERAMATHS	152 050 €	85 000 €	41 500 €	87 250 €	103 000 €	17 250 €	70 000 €	10 000 €	93 000 €	
TOTAL	769 750 €	207 000 €	145 250 €	0 €	624 500 €	131 000 €	76 000 €	TOTAL	987 539 €	117 000 €	184 000 €	675 250 €	218 000 €	145 250 €	0 €	530 000 €	18 000 €	200 000 €
Valorisation	15 000 €				15 000 €			Valorisation	15 000 €			15 000 €						
Etudes Doctorales	47 500 €				47 500 €			Etudes Doctorales	74 000 €			74 000 €						
Cotisations (FR TT&M, FR Math, USR MESHS, graishym)	23 000 €				23 000 €			Cotisations (FR TT&M, FR Math, USR MESHS, graishym)	23 000 €			23 000 €						
Cotisation autres (HdFID, ERMA, MEDEE, ...)	8 420 €				8 420 €			Cotisation autres (HdFID, ERMA, MEDEE, ...)	8 420 €			8 420 €						
Mardi des chercheurs	5 000 €				5 000 €			Mardi des chercheurs	10 000 €			10 000 €						
Fonctionnement sur projet	75 000 €				75 000 €			Fonctionnement sur projet	90 000 €			90 000 €						
Matlab	27 991 €				27 991 €			Matlab	30 000 €			30 000 €						
Manifestations scientifiques	30 000 €				30 000 €			Manifestations scientifiques	10 000 €			10 000 €						
Conférenciers invités	80 054 €				80 054 €			Conférenciers invités	52 000 €			52 000 €						
Cotuelles de thèse	275 048 €				275 048 €			Cotuelles de thèse	344 571 €			344 571 €						
Ambassadeur	28 000 €				28 000 €			Ambassadeur	0 €			0 €						
RESTE À RÉPARTIR					4 489 €			RESTE À RÉPARTIR	0 €			0 €						
TOTAL	544 594 €	0 €	0 €	0 €	544 599 €	0 €	0 €	TOTAL	0 €	0 €	566 993 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	1 389 250 €	207 000 €	145 250 €	0 €	1 244 000 €	131 000 €	76 000 €	TOTAL	987 539 €	117 000 €	184 000 €	1 242 243 €	218 000 €	145 250 €	0 €	530 000 €	18 000 €	200 000 €
	1 596 250,38 €		145 250 €		1 375 000 €		76 000 €		1 171 539 €		1 460 243,08 €	145 250 €			548 000 €			

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur la proposition de répartition des dotations 2023 des laboratoires et le budget de la politique scientifique.

Un des coordinateurs du pôle transfrontalier Matériaux, membre du Conseil de la Recherche, demande si le budget de fonctionnement du pôle acté dans l'accord de partenariat signé en juillet entre l'UPHF et l'Université de Mons est pris en charge par le budget de la politique scientifique.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche propose d'ajouter à la ligne Mardi des chercheurs, développer en partenariat avec l'Université de Mons, 10 000€ pour le fonctionnement du pôle transfrontalier Matériaux.

En l'absence d'autres remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur la proposition modifiée de répartition des dotations 2023 des laboratoires et le budget de la politique scientifique, ci-dessous :

Composantes	A présenter en CoR UPHF le 06/10/2022 et CS INSA HdF							Répartition Dotation Politique Scientifique 2023					Fonctionnement (sur dotation)	
	Global UPHF + INSA HdF		Proposition dotation Labos 2023 INSA HdF		Proposition dotation Labos UPHF 2023		Investissement (Sur réserves)	Fonctionnement (sur Politique scientifique)						RH
	Fct	Inv + Inv sur réserves	INSA HdF	Inv.	Fct	Inv.	Inv. Réserves 2023	Fct	Matlab	Manifestations scientifiques	Conférenciers étrangers invités	Cotuelles et thèse via Campus France		Cotuelles et thèse en RH
LAMIH	264 000 €	50 000 €	94 000 €	- €	170 000 €		50 000 €		18 267 €			71 208 €	33 607 €	
IEMN	107 000 €	40 000 €	22 000 €	- €	85 000 €	8 000 €	32 000 €		6 521 €			42 913 €		
LARSH	217 000 €	25 000 €	12 000 €		205 000 €		25 000 €		2 606 €			27 865 €	89 389 €	
CERAMATHS	87 250 €	103 000 €	17 250 €		70 000 €	10 000 €	93 000 €		2 606 €			26 142 €		
TOTAL	675 250 €	218 000 €	145 250 €	0 €	530 000 €	18 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	168 128 €	122 996 €	
Valorisation	15 000 €							15 000 €						
Etudes Doctorales	74 000 €							74 000 €						
Cotisations (FR TT&M, FR Math, USR MESHs, graishym)	23 000 €							23 000 €						
Cotisation autres (pôles, MEDEE, ...)	8 420 €							8 420 €						
Mardi des chercheurs + pôle matériaux transfrontalier	20 000 €							20 000 €						
Fonctionnement sur projet	90 000 €													90 000 €
Matlab	30 000 €								30 000 €					
Manifestations scientifiques	10 000 €									10 000 €				
Conférenciers invités	52 000 €										52 000 €			
Cotuelles de thèse	344 573 €											42 247 €	11 202 €	
Ambassadeur	0 €								transfert PRI					
RESTE À RÉPARTIR	0 €													
TOTAL	576 993 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	140 420 €	30 000 €	10 000 €	52 000 €	42 247 €	11 202 €	90 000 €
TOTAL	1 252 243 €	218 000 €	145 250 €	0 €	530 000 €	18 000 €	200 000 €	140 420 €	30 000 €	10 000 €	52 000 €	210 375 €	134 198 €	90 000 €
	1 470 243,08 €		145 250 €		548 000 €					576 993 €				90 000 €
										1 214 993 €				
														1 360 243,08 €

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur la proposition modifiée de répartition des dotations 2023 des laboratoires et le budget de la politique scientifique, qui leur est présentée.

Questions diverses :

Changement de Candidate pour la cotutelle UPHF-Univ. Libanaise

Le Conseil de la Recherche du 9 juin 2022 a adopté un avis favorable pour le financement de la Cotutelle de thèse entre l'UPHF (LARSH) et l'Université Libanaise, dont la candidate était Mme Paméla NOHRA.

Mme Paméla NOHRA ayant démissionnée, en accord avec l'école doctorale, le laboratoire et l'Université partenaire se sont mis à la recherche d'un nouveau candidat. A l'issue du processus de sélection, les partenaires ont décidé de retenir Mme Eliane RACHED.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur ce changement de candidat pour la cotutelle avec l'Université libanaise.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce changement de candidat pour la cotutelle avec l'Université libanaise.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur ce changement de candidat pour la cotutelle avec l'Université libanaise.

En l'absence d'autres questions, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures trente.

Est dressé le présent relevé de conclusions du Conseil de la Recherche, qui s'est tenu le six octobre deux-mille vingt-deux, signé par le Vice-président en charge de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, président de séance.

Valenciennes, le 7 octobre 2022

Le Vice-président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,

Prof. Eric MARKIEWICZ